

700 requêtes depuis le 15 septembre

La brasserie Haecht à Saint-Léonard a ouvert en une semaine 700 dossiers de régularisation - des 4000 attendus jusqu'au 15 décembre. Avec l'engagement de 10 agents, la Ville « revendique » l'humanisme.



JEAN-GÉRY GODEAUX : « LA VILLE REVENDIQUE L'HUMANISME » © T.B.
CLIC POUR L'INTERVIEW

Depuis une semaine, le bureau de régularisation des sans-papiers établi à la mairie de quartier à l'ancienne brasserie Haecht à Saint-Léonard a ouvert 700 dossiers. La procédure s'inscrit dans le cadre de la campagne de régularisation fédérale - avec, du 15 septembre au 15 décembre, les critères supplémentaires pour la régularisation de l'ancrage durable (séjour ininterrompu de 5 ans en Belgique, liens sociaux, connaissance d'une langue nationale, parcours scolaire des enfants, expérience professionnelle en Belgique) et de l'ancrage local (séjour

depuis le 31 mars 2007 avec contrat de travail d'au moins 1,5 an et ancrage durable). Liège s'attend à 4000 requêtes en trois mois. Entretien avec l'échevin de l'Etat civil Jean-Géry Godeaux.

► Vous escomptiez 65 requêtes par jour. Quel est le bilan après la première semaine ?

700 demandes depuis ce 15 septembre, au rythme d'environ 100 à 150 par jour. Le 17 septembre, 350 dossiers avaient été ouverts en 2,5 jours. On aurait pu

craindre que les 4000 se présentent le premier jour : mais la brasserie est le site d'établissement des dossiers et il y a d'autres lieux de contact où on peut expliquer qu'on n'est pas dans l'extrême urgence. Evidemment, pour celui qui se présentera la première fois le 14 décembre, ce sera fort délicat. 100 à 150 par jour est un démarrage très correct. Il n'en faut pas moins car on craindrait un rush en décembre. Ni plus, pour ne pas dépasser nos capacités d'accueil.

► Pourquoi avoir réservé la brasserie Haecht exclusivement à la régularisation ?

Le nombre et l'importance de l'issue sur le plan de l'humanisme des dossiers requièrent de la quiétude, or la Cité administrative en ce début d'année académique est très fréquentée par les étudiants étrangers. La brasserie permet l'accueil et la réception dans de bonnes conditions, et est équipée informatiquement. Durant les trois mois, la mairie de quartier est fermée. Les habitants de Saint-Léonard peuvent se rendre à la mairie du Thier-à-Liège ou dans d'autres antennes, et à la Cité.

► En terme de personnel ?

Dix agents administratifs ont été engagés au Service d'application de l'Article 9bis.

► L'hypocrisie aurait été de ne pas engager de personnel ?

Le but est de ne pas créer de tension ni de stress tant pour les demandeurs que pour le personnel. La décision appartient à l'Office des Etrangers, mais nous avons pour mission d'aider, d'accompagner les

citoyens qui sont nos voisins, dont les enfants sont les copains de nos enfants.

« UNE PRISE DE POSITION ? OUI. SÛREMENT »

► C'est donc une prise de position de la Ville, même si les communes belges sont les « bureaux de poste » dites-vous, du fédéral.

Une prise de position ? Oui, sûrement. C'est une prise de position humaniste. Nous la revendiquons. Nous n'avons pas à juger sur le fond, mais à accompagner les demandeurs. Ils fréquentent nos écoles, on les côtoie au magasin... Ils font partie de la vie quotidienne, et de la vie économique.

► Le critère d'ancrage : est-ce bien clair ?

Non. Quand une évaluation peut être chiffrée, c'est plus clair. Ici, il y a des éléments d'appréciation tels que les liens sociaux, l'intégration des enfants... Notre rôle est de fournir tous les éléments pour que le fédéral puisse conclure, étant entendu que les demandeurs doivent pouvoir illustrer leur présence en Belgique. Des policiers sont chargés des vérifications: 15 policiers détachés des commissariats assurent un lien entre les commissariats, la brasserie Haecht et les demandeurs. Tout cela n'est pas fait à la légère, au contraire. Un bon dossier, qui a une chance d'aboutir, a été instruit sans être trop léger : sinon, ce serait de la complaisance, et cela reviendrait à donner des espoirs non fondés ce qui est exclus pour nous. ♦ Terry BODSON